

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 avril 2024
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-trois le douze avril à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-neuf mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle

Absents :

Procurations : JEANNE Virginie à GRANET Alice - GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (COMPTABILITE M 4)

Madame le maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (M 4) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	108 577,01 €	108 577,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	280 269,91 €	280 269,91 €
TOTAL DU BUDGET	388 846,92 €	388 846,92 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. et D.1612-1 et suivants, L. et R.2312-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le budget primitif 2024 du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4), tel qu'annexé à la présente délibération.

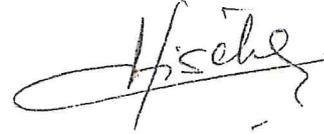
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 005-200064657-20240412-DCM120424_6-BF

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales